

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0054**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Autorisation donnée à l'Opac du Grand Lyon de déposer une demande de permis de construire pour la parcelle située 84, rue du commandant Charcot

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

Bureau du 2 juin 2008**Décision n° B-2008-0054**

objet : **Autorisation donnée à l'Opac du Grand Lyon de déposer une demande de permis de construire pour la parcelle située 84, rue du commandant Charcot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire d'une parcelle située 84, rue Commandant Charcot à Lyon 5°.

La Communauté urbaine est en cours de cession à l'Opac du Grand Lyon d'une parcelle d'une surface de 1 271 mètres carrés figurant au cadastre sous le numéro 74 de la section BP.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'Opac du Grand Lyon ou toute personne morale se substituant, à déposer un permis de construire sur cette parcelle communautaire faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise l'Opac du Grand Lyon, ou toute personne morale se substituant, à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle située 84, rue Commandant Charcot à Lyon 5°.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.